

POLITIQUE DE RECRUTEMENT DU CONSEIL

Introduction

La nomination et le choix des membres du Conseil sont les prérogatives des membres de CBDC Northumberland Inc. et se font par des élections annuelles au moment de l'assemblée générale annuelle. Cependant, compte tenu des responsabilités du Conseil, ce dernier doit comprendre la combinaison adéquate d'expertise et d'expérience. La Politique de recrutement du Conseil facilite le choix des personnes qui correspondent le mieux aux besoins du Conseil.

Raison d'être

Les membres du Conseil doivent posséder la combinaison adéquate d'habiletés et d'expérience pour que le Conseil dispose de la gamme et de l'étendue des connaissances et expériences nécessaires pour pouvoir s'acquitter de ses responsabilités et atteindre ses objectifs. Le Conseil doit également s'efforcer de trouver une composition qui lui permettra de représenter les intérêts des parties intéressées de CBDC Northumberland Inc., de la communauté locale et aussi refléter, dans sa composition, les antécédents géographiques, sociaux, économiques, environnementaux, commerciaux et culturels variés. Le Conseil devrait maintenir un équilibre raisonnable en ce qui a trait à l'âge et au sexe.

Politique

En se servant de son réseau de contacts internes et externes, le Conseil tentera d'identifier les personnes qui possèdent les aptitudes et les intérêts voulus pour être membres du Conseil. Lorsque des postes deviennent vacants parmi les postes du conseil d'administration élu, ces personnes devraient être invitées à être candidates aux élections. Le Conseil peut également nommer de telles personnes pour combler les postes vacants lorsque les règlements administratifs le lui permettent.

Procédures

1. Le Conseil évaluera régulièrement sa composition selon :
 - Les domaines d'expertise nécessaires
 - L'équilibre idéal entre expérience et fraîcheur
 - La diversité souhaitable dans les domaines pertinents, et
 - Les contributions des parties intéressées pertinentes
2. Le Conseil identifiera les domaines dans lesquels la composition du Conseil existant ne répond pas à l'idéal. Ses membres tenteront de recruter des candidats qui pourraient combler ces postes à partir de leurs propres réseaux.

3. Le Conseil recueillera les suggestions des membres et parties intéressées et dressera une liste de candidats adéquats pour le Conseil et ses comités.
4. Lorsqu'un poste se libérera au sein du Conseil ou de ses comités pour des raisons autres que la fin du mandat d'une personne élue, les nominations se feront à partir de cette liste et le Conseil tentera de combler les postes vacants en moins de quatre mois. Les conseils devront démontrer qu'ils ont tout fait pour combler les postes vacants.
5. Avant chaque élection annuelle, le Conseil tentera de recruter des personnes qui seront mises en nomination pour le Conseil à partir de cette liste.

Responsabilités

1. Il incombe à chaque membre du Conseil d'étudier son propre réseau pour y trouver des candidats potentiels pour combler des postes au Conseil du CBDC.
2. Il incombe au secrétaire de dresser la liste des candidats éventuels et de la tenir à jour. Tous les noms inscrits sur cette liste seront communiqués au Conseil.
3. Il incombe au Conseil de s'assurer que toutes les personnes mises en nomination, candidats et nouveaux membres connaissent les buts, politiques et procédures du CBDC.
4. Le Conseil de direction nommera un comité des candidatures qui sera un comité permanent du Conseil et se composera d'au moins trois membres dont un pourra être le président du Conseil et qui s'acquittera des responsabilités définies dans le mandat du comité de nomination.

Calendrier

- **Réunion de l'automne** : Identifier le nombre de candidats requis pour la prochaine AGA et étudier les candidats potentiels.
- **Réunion de l'hiver** : Identifier les candidats préférés et attribuer des responsabilités pour le recrutement individuel.
- **Réunion du printemps** : Confirmer les nominations et faire des recommandations au Conseil de direction.
- **Assemblée générale annuelle** : Élire les nouveaux directeurs.

Documents connexes

- Politique concernant la nomination et la sélection des membres et leur reconduction

Autorisation

Greg McNulty – Agent des politiques

Octobre 2013